

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD124

présenté par

Mme Cousin, Mme Engrand et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

I. – Aux alinéas 5 à 10, substituer à chacune des occurrences du mot :

« représentants »

le mot :

« élus ».

II. – À l’alinéa 11, substituer au mot :

« représentant »

le mot :

« élu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de clarté, cet amendement propose de préciser la nature des représentants de chaque partie prenante à la conférence de gouvernance régionale.